

Interpellation : Du concret !

En signant les accords de Paris et le protocole de Kyoto, la Suisse s'est obligée à réduire ses émissions de CO₂ d'ici 2050. Ces objectifs ne sont pas uniquement louables et ambitieux, ils sont parmi les plus importants qui permettent de contenir les changements climatiques.

Pour atteindre les objectifs au niveau national, il est primordial de pouvoir quantifier les émissions de tonne équivalent CO₂ (ci-après T_{éq.} CO₂) au niveau local même. Aujourd'hui, à Nyon comme dans les autres villes du canton, les conséquences en matière d'émissions des projets lancés ne sont pas connues.

Pour ce faire, plusieurs outils existent :

- Le plus connu et probablement le plus utilisé, est le Bilan CO₂. Il permet de connaître les équivalents de tonnes de CO₂ émises en prenant en compte les émissions de CO₂ et les équivalences pour les autres gaz à effet de serre tels que le méthane ou les oxydes d'azote.
- En parallèle, la Confédération a aussi établi un outil qui nomme les Unités de charge écologique et prend en compte l'impact de chaque polluant présent dans un produit, de sa création à sa destruction.

A ce cela, s'ajoute le facteur du périmètre à prendre en compte dans le calcul. Traditionnellement, les spécialistes du domaine parlent de "scope 1 ; 2 ou 3" pour définir si le bilan comprend uniquement les émissions locales - scope 1, les émissions locales et de l'énergie indirecte – scope 2 ou la totalité des émissions – scope 3.

Lors de chaque action ou achat, il est important de quantifier ces émissions et de savoir quel périmètre est pris en compte. Ces indicateurs paraissent indispensables pour que les autorités puissent prendre des décisions éclairées sur les différents préavis et déterminer si les objectifs fixés pourront être atteints.

La soussignée demande donc :

- 1- Quel outil et quel périmètre seraient les plus adéquats pour intégrer le calcul des émissions de T_{éq.} CO₂
- 2- Pourrait-on envisager d'ajouter un chapitre à chaque préavis concerné par cette thématique avec le calcul d'un bilan carbone ou des unités de charge écologique selon le périmètre décidé ?
- 3- Est-ce que la municipalité pourrait envisager aussi la meilleure formule pour prendre en compte les émissions de T_{éq.} CO₂ en fonction du nombre d'usagers, les "économies" d'émissions réalisées et les émissions d'usage et d'entretien des projets lancés ainsi que les « coûts de l'inaction » afin de permettre les comparaisons ?

Je remercie la Municipalité pour ces réponses,

Laure Damsas, Conseillère communale PLR